

RÈGLEMENT 2026

Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie - 38327 EYBENS cdx

<http://comite-equitation-isere.ffe.com> / cdei038@gmail.com / cde38hunter@gmail.com

1. Objectifs :

- a) Développer les circuits Club / Poney Hunter et quelques épreuves amateur si souhaitées
- b) Encourager et soutenir les Organisateurs de Concours hunter club
- c) Mise en place d'un circuit spécifique sur plusieurs concours sous forme de « Challenge » à points, pour renouveler l'engouement des cavaliers et coaches pour cette discipline

2. Moyens :

a) 4 niveaux d'épreuves proposés :

- Club 3 & Poney 3 Mixte
- Club 2 & Poney 2 Mixte
- Club 1 & Poney 1 Mixte
- Club Élite & Poney Élite Mixte
- Possibilité de rajouter des épreuves indices 4 et/ou Amateur et/ou CSO - HORS CLASSEMENT

3. Calendrier des étapes du Challenge CHI 2025 :

- ❖ 19 Octobre 2025 – Réaumont – Ecuries du Centaure
- ❖ 16 Novembre 2025 – Pisieu – Le Ptit Ranch
- ❖ 15 Mars 2026 – St Marcellin – Centre Equestre des 4 Fers
- ❖ 29 Mars 2026 – Pisieu – Le Ptit Ranch
- ❖ 26 Avril 2026 – Notre Dame de Mésage – Club Hippique des 4 fers
- ❖ 10 Mai 2026 – St Ismier – Centre Hippique des Alpes
- ❖ 17 Mai 2026 – St Etienne de Crossey -Ecurie de Crossey
- ❖ **FINALE : 14 Juin 2026 – Réaumont – Ecuries du Centaure**

4. Déroulement du Challenge :

- Le CHI est ouvert aux cavaliers des autres départements. **Mais ces cavaliers ne seront pas qualifiables par l'Isère pour un autre championnat (ex : régional, equimasters ..)**
- Le classement provisoire est à retrouver sur le site internet "Hunter Isère" afin que chacun puisse en prendre connaissance au fil du challenge.
- En cas d'égalité de points la meilleure note lors de la dernière épreuve déterminera le classement final.
- Pour courir le challenge et prétendre aux podiums, la participation à deux étapes **ainsi qu'à la finale est obligatoire.**
- Le CHI est un classement de cavalier.
- Un cavalier participant à une même épreuve avec plusieurs chevaux devra déclarer quel passage devra être comptabilisé pour le CHI avant le début de l'épreuve. Dans le cas contraire son score le plus faible sera conservé.
- Un cavalier peut courir **jusqu'à deux indices mais avec des chevaux différents.**
- **2 participations d'un même couple dans un indice entraînent la suppression au classement CHI du dit couple dans les indices inférieurs.**

5. Mode d'attribution des points :

- Tous les cavaliers finissants marquent des points.
- **Les cavaliers éliminés verront leur participation validée pour le challenge CHI ; contrairement aux abandons, et forfaits.**
- Les points correspondent à la moyenne obtenue (ex : 75% = 75pts)

6. Cahier des charges des organisateurs labellisés « CHI »:

- ❖ Mentionner dans les infos concours « Challenge Hunter Isère »
- ❖ Prévoir un ou plusieurs secrétaire(s) pour le jury et un speaker afin de faire un retour au cavalier et public.
- ❖ Disposer d'une sono et d'un micro (notamment pour la présentation du parcours lors de la reconnaissance, et des feed-back en fin de parcours)
- ❖ Proposer des parcours type Hunter (soubassements, pointes, araignées, sauts de puce, directionnels, végétalisation...)
- ❖ Disposer d'une carrière en micro-sable pour la piste et garantir la qualité et tenu des sols (courbes serrées)
- ❖ Le Club Organisateur fournit les résultats en 48h au CDE qui se chargera de la publication des classements provisoires sur les différents sites et réseaux sociaux.

Sur l'ensemble de la structure d'accueil de la compétition, le cavalier et le coach se doivent d'être bienveillants et dans le respect de l'intégrité moral et physique de son équidé et de ses concurrents. Si cette obligation n'est pas respectée, le cavalier se verra éliminé du Challenge Hunter Isère.